



CHARTRE DE L'ENCADREMENT EDR EDUCATEUR/EDUCATRICE/ENTRAINEUR



L'éducateur est le rouage essentiel entre l'enfant et l'Ecole de Rugby.

Qualifié, formé à son rôle, il est là pour transmettre la culture et les règles du club et éduquer les enfants qui lui sont confiés en les amenant à leur plus haut niveau de pratique.

L'éducateur est un exemple pour l'enfant : attitude, terme, propos.

L'éducateur a des droits dans le cadre de l'Ecole de Rugby qui sont :

- au respect de chacun : enfants, parents, club et structures
- à la reconnaissance de son travail en raison de son investissement, de sa formation et de sa qualification
- à la reconnaissance de sa responsabilité dans sa mission éducative
- à l'information dans le club
- à la formation continue dans sa tâche
- à tout ce qui peut faciliter sa tâche
- à l'appui des parents et du club

L'éducateur a des devoirs dans le cadre de l'Ecole de Rugby qui sont :

- être irréprochable pour ses partenaires (moralité, assiduité, ponctualité)
- contribuer à la sérénité du groupe
- être décideur et responsable des moyens mis en œuvre dans le cadre du projet de club qu'il est tenu de respecter
- rester efficace et crédible dans son rôle ; pour être performant il doit poursuivre son information et sa formation
- participer activement à la construction du travail en équipe au sein du club
- privilégier l'intérêt du son groupe et de sa dynamique
- contrôler les présences et veiller à la sécurité
- donner assistance à son environnement (enfants, parents, éducateurs...)
- ne pas laisser les enfants sans surveillance sur le parking au retour des matches (attendre les parents)